

COMMUNE MIXTE DE NODS

Assemblée communale du lundi 18 juin 2018 à 20.00 h au battoir

Présidence : Danielle Favre Vogt, présidente des assemblées

Procès-verbal: Chantal Evard, secrétaire

Présents: 34 ayants droit

Invité: Presse, Bernard Schindler

Majorité absolue: 18

Scrutateurs: Georges-André Rollier et Emile Gauchat

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente des assemblées souhaite la bienvenue aux personnes présentes qu'elle remercie de l'intérêt porté aux affaires communales et elle salue le représentant de la presse.

En application du règlement d'organisation, l'ordre du jour de l'assemblée a paru dans la Feuille officielle du district 30 jours avant, soit le vendredi 18 mai 2018, courrier N° 19. Il a en outre été rappelé à plusieurs reprises.

Danielle Favre Vogt constate donc que l'assemblée a été convoquée conformément au règlement d'organisation et déclare l'assemblée de ce jour ouverte.

Elle rappelle que le droit de vote en matière communale appartient à tout citoyen suisse de plus de 18 ans jouissant du droit de vote cantonal et domicilié dans la commune depuis trois mois au moins.

Georges-André Rollier et Emile Gauchat sont nommés en qualité de scrutateurs.

L'ordre du jour est ensuite présenté par la présidente des assemblées. Il est accepté sans remarque par les citoyens.

Willy Sunier

En tant que nouveau maire, W. Sunier prend la parole pour remercier les citoyens de leur présence. Il constate que depuis 2001, date à laquelle il a remis la mairie à son successeur Emile Gauchat, la Commune, le Conseil communal en particulier est de plus en plus contraint par un catalogue de lois, d'ordonnances, de directives, de règlements, etc.. qui font que la marge de manœuvre et l'autonomie des communes telles que Nods vont de facto en diminution. Il ajoute que l'administration fonctionne bien grâce à un personnel bien formé, voir formaté.

2. Comptes 2017

a + b) Présentation et rapport de la fiduciaire

Paulette Bayard

Avant de donner la parole à l'administrateur des finances pour la présentation détaillée, quelques remarques générales. Le compte 2017 a été établi pour la 2ème fois avec la nouvelle méthode du MCH2 ce qui a demandé des efforts supplémentaires à notre trésorier. Merci à lui pour son engagement et son excellent travail. A ces remerciements sont associés le personnel administratif et les membres du Conseil communal. La situation financière de la commune est très confortable et le compte 2017 boucle avec un exédent de revenus de CHF 200'770.42. Cela permet d'être optimiste, mais il faut rester vigilant et gérer le ménage communal en fonction des disponibilités. La fiduciaire Soresa SA a mis en évidence l'excellente tenue des comptes et la bonne situation financière de la commune. Aucune remarque négative n'a été émise. En conclusion, le Conseil communal propose l'acceptation du compte communal 2017.

Richard Bart

Les comptes annuels 2017 ont été établis selon le modèle comptable MCH2, conformément à l'article 70 de la loi sur les communes (LCo, Recueil systématique des lois bernoises RSB 170.11).

Tous les amortissements exigés ont été comptabilisés.

Les attributions aux financements spéciaux eau potable et eaux usées pour le maintien de la valeur ont été faites selon les directives et exigences du canton.

Le bénéfice 2017 de CHF 200'770.42 doit être attribué aux amortissements supplémentaires selon art. 84 et 85 de l'Ordonnance sur les communes Oco.

Les comptes sont répartis entre le bilan, le compte de résultat et le compte des investissements.

L'administrateur des finances présente ensuite le bilan :

A l'actif :

Patrimoine financier

On constate une situation confortable des liquidités à fin 2017, avec quelque CHF 3,5 mio. sur les différents comptes. Les débiteurs et les impôts à encaisser représentent en grande partie les créances. Ils sont avec CHF 1'210'937.75, environ CHF 25'100.00 plus haut qu'à fin 2016. Dans les actifs transitoires, se trouvent les ristournes du Collège du district et du SIEL. Les placements financiers (actions, prêts, dotation bourgeoise) diminuent de CHF 111'400.00. Les actions pour le centre médical de Prêles de CHF 111'000.00 ont été reportées dans le patrimoine administratif. Une indemnité de l'assurance de CHF 17'000.00 diminue la valeur des bâtiments du patrimoine financier et le montant au bilan ses monte encore à CHF 2'954'210.70.

Patrimoine administratif

Les immobilisations corporelles PA augmentent de quelque CHF 59'300.00. Cette augmentation se trouve dans les investissements faits dans le réseau routier et les conduites d'eau potable. Les amortissements obligatoires ont été comptabilisés. Dans les immobilisations incorporelles nous trouvons les frais payés en 2017 pour la révision du plan d'aménagement local PAL (toujours en cours). Comme annoncé auparavent, les actions ASPON pour le centre médical de Prêles se trouvent nouvellement dans les participations.

Au passif:

Les engagements courants sont comptabilisés avec CHF 368'525.77 au moment du bouclement. Il s'agit des factures ouvertes envers des créanciers. La provision à court terme pour partages d'impôts a été réduite de CHF 25'000.00 à CHF 20'300.00. Dans les engagements financiers à long terme, nous trouvons les prêts auprès des instituts financiers. Le fonds pour les abris protection civile est avec un montant de CHF 289'187.00 au bilan.

Dans les financements spéciaux, quelque CHF 44'600.00 ont été attribués aux financements spéciaux alimentation en eau potable et gestion des déchets. Pour couvrir l'excédent de charges des eaux usées, quelque CHF 18'800.00 ont dû être débités sur les réserves de ce dicastère. Les attributions aux différents (pré-) financements spéciaux se chiffrent à quelque CHF 386'000.00. Le bénéfice net de l'exercice 2017 de CHF 200'770.42 doit être crédité dans les réserves-amortissements supplémentaires selon les prescriptions dans l'Ordonnance sur les communes. Suite à la réévaluation du patrimoine financier lors du passage à la nouvelle comptabilité MCH2, cette réserve reste inchangée avec CHF 684'276.85.

Richard Bart donne ensuite les faits marquants qui ont influencé le compte de résultat 2017 :

- Administration générale : les crédits n'ont pas tous été utilisés.
- Ordre et sécurité publics, défense : charges pour le service du feu moins élevées que prévu. La ciblerie du stand de tir a été assainie. Les charges sont inférieures aux offres et les subventions sont encore attendue en 2018.
- Formation Les charges pour l'école primaire sont suppérieures au budget en raison du nombre supérieur d'enfants tandis que les charges pour le Collège du district sont inférieures au budget (moins d'enfants).
 - Les frais de l'école à journée continue sont inférieurs au budget. Des contributions des parents et du canton plus élevées ont influencés favorablement le décompte.
 - Divers travaux d'entretien à l'école à Nods ont été entrepris et les engins à la halle de gymnastique ont été révisés
- Sécurité sociale: Les prestations complémentaires à l'AVS, facturées par le canton, sont inférieures au budget.
 - Une ristourne du Service social régional La Neuveville a été enregistrée suite à une contribution plus élevée que prévue du canton et en raison d'une diminution d'employés engagés.
 - L'aide sociale compensation des charges est par contre supérieure au budget.
- Transports et télécommunications: Les charges sont dans plusieurs secteurs inférieures au budget. Les assurances sociales ont restitué une partie des salaires pour des employés absents (cours protection civile etc.).

- Eau potable : moins de charges pour la consommation d'eau et l'entretien du réseau. Les taxes de raccordement encaissées sont comptabilisées dans le compte de résultat et reportées entièrement dans le financement spécial selon les exigences du canton. CHF 42'356.00 ont également été attribués au financement spécial maintien de la valeur, selon les exigences du canton.
- Eaux usées: Les taxes de raccordement encaissées sont comptabilisées dans le compte de résultat et reportées entièrement dans le financement spécial selon les exigences du canton. Selon les exigences cantonales, une attribution au financement spécial maintien de la valeur de CHF 74'789.00 a été faite.
- Gestion des déchets: La remise en état de la place des déchets verts a coûté quelque CHF 17'400.00. Le résultat est légèrement inférieur aux prévisions.
- Cimetière : les charges correspondent au budget.
- Forêts: Les comptes du triage forestier sont équilibrés. Les charges sont réparties entre les 2 membres, la Bourgeoisie de La Neuveville et la commune de Nods. Les comptes forestiers dans leur ensemble bouclent avec un bénéfice de quelque CHF 55'900.00. Après le départ d'un bûcheron, les travaux en forêt ont été réduits et des subventions du canton ont influencé favorablement les comptes.
- Electricité: Les charges pour l'achat d'électricité « énergie » sont moins élevées que prévues au budget, tandis que l'achat d'électricité « réseau » dépasse le budget. Diverses installations et cabines électriques ont été réparées ou remplacées. L'amortissement planifié du PA existant électricité et les attributions aux différents financements spéciaux selon les règlements et directives de l'ElCom ont été effectués. Les taxes de raccordement encaissées ont été reportées aux financements spéciaux du réseau électrique.
- Ancien collège : Les volets ont été changés.
- Pâturages: Dans le domaine des pâturages, divers crédits n'ont pas été utilisés jusqu'à la limite accordée. Les contributions aux agriculteurs sont plus élevées que budgétées. Dans les recettes, les subventions pour la biodiversité dépassent aussi le montant budgété.
- Finances et impôts: Les impôts sur le revenu des personnes physiques avec CHF 1'158'700.00 sont restés en-dessous du budget. Les impôts sur la fortune des personnes physiques n'atteignent pas, avec CHF 78'200.00, le montant budgété de CHF 92'500.00. L'impôt sur le bénéfice des personnes morales reste également en-dessous du montant budgété. L'impôt sur les gains immobiliers se chiffre à quelque CHF 23'300.00 et la taxation spéciale (une prestation ou une indemnité en capital provenant de la **prévoyance** (ex: 2º pilier LPP ou 3º pilier a) imposable au titre de revenu) rapporte quelque CHF 62'500.00. La taxe immobilière perçue atteint quelque CHF 183'900.00.

Selon les prescriptions du canton, le bénéfice 2017 de CHF 200'770.42 des comptes communaux a été attribué aux réserves constituées par les amortissements supplémentaires.

Tous les amortissements pour le patrimoine administratif existant – compte général, ont été comptabilisés.

Financements spéciaux eau potable, eaux usées et déchets: Les financements spéciaux de l'eau potable bouclent avec un excédent de recettes de CHF 31'654.92. Le traitement des eaux usées avec un déficit de CHF 18'763.85 et la gestion des déchets avec un excédent de recettes de CHF 12'986.41.

Les taxes de raccordement facturées de l'eau potable et des eaux usées, comptabilisées dans le compte de résultat, ont été entièrement reportées sur les comptes du financement spécial maintien de la valeur. Le solde du compte financement spécial maintien de la valeur montre la réserve de ce dicastère. L'état du financement spécial — équilibre de la tâche, vous donne le montant à disposition pour équilibrer les comptes de ces domaines lors du bouclement.

Les directives pour la nouvelle méthode de comptabilité MCH2 exigent, que le résultat du **compte global** soit approuvé par l'assemblée communale.

Le compte global boucle avec un bénéfice de CHF 25'877.48. Il s'agit du bénéfice avant le report des résultats des comptes alimentation en eau, traitement des eaux usées et la gestion des déchets aux « financements spéciaux équilibre de la tâche ». Le résultat du compte général montre un excédent de charges de CHF 1'707.35.

Les différents **amortissements** effectués sont : pour le PA existant CHF 112'208.50 (c'est le patrimoine administratif repris lors du passage de l'exercice 2015 à 2016), pour les travaux terminés en 2016 et 2017 CHF 21'122.90, et une attribution aux réserves constituées par les amortissements supplémentaires (CHF 200'770.42 – notre bénéfice 2017).

Les **crédits supplémentaires** s'élèvent à CHF 647'104.30, dont CHF 423'803.22 de dépenses liées, CHF 128'455.38 de la compétence du Conseil communal et CHF 94'845.70 à faire approuver par l'assemblée communale.

Voici les trois dépassements de la compétence de l'assemblée :

Mise en état de la ciblerie du stand de tir (CHF 43'532.50) : des subventions sont encore attendues en 2018 Changement des volets à l'ancien collège (CHF 21'115.00)

Les subventions aux exploitants agricoles-estivages et corvées (CHF 30'198.20)

Les crédits d'engagements

CHF 232'978.00 ont été investis en 2017 dans différents projets :

Les travaux aux chemins de Brevoi et Tschètres, la construction d'un passage canadien à Chasseral et la réfection du mur au Chemin la Neuve Route sont terminés et les comptes peuvent être bouclés. Aucun dépassement de crédit n'est à signaler.

Les travaux des autres crédits d'engagements se poursuivent et seront bouclés dès réception des factures finales.

Comptes de la communauté scolaire du Plateau de Diesse ; faits marquants :

Le présent compte est le premier présenté sous la forme MCH2.

Honoraires divers : Les frais d'avocats attendus en relation avec le dossier des transports de la Praye sont estimés à CHF 15'000.00.

Dédommagement au canton – Traitement des enseignements école enfantine : Charges légèrement supérieures au budget de CHF 11'070.00.

Moyens d'enseignement : Les achats ont été inférieurs de CHF 17'607.00 par rapport au budget.

Dédommagement au canton – Traitement des enseignements degré primaire : Charges également supérieures de CHF 29'943.25 par rapport au budget.

Transports publics : Plus de réduction de la part de Car Postal, d'où un dépassement de CHF 42'450.00.

Transports – La Praye : Les seuls transports des quelques enfants de la Praye grèvent les comptes de CHF 41'089.65.

Finalement, le montant à charge des communes est inférieur de CHF 30'994.85 (Ecole à journée continue incluse) pour les frais d'exploitation.

Les charges globales pour le fonctionnement s'élèvent pour Nods à CHF 153'648.10.

Les charges relatives aux traitements des enseignants se montent pour Nods à CHF 57'0691.95 pour l'école enfantine, CHF 297'561.25 pour l'école primaire.

Les charges pour l'école à journée continue se montent à CHF 18'657.95 pour 68 élèves de Nods.

Avec l'augmentation de la fréquentation de la structure, le coût de l'EJC à charge des communes est effectivement de CHF 65'302.80 par rapport à un montant budgété de CHF 128'146.00. Les contributions des parents et les subventions du canton dépassent les montants budgétés.

Le bureau Soresa SA propose dans son rapport succinct du 18 mai 2018 d'approuver les comptes de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse tels que présentés.

Comptes du collège du district

Le présent compte est le premier présenté sous la forme MCH2.

Le patrimoine administratif au 31.12.2017 est entièrement amorti. L'amortissement annuel est donc nul. Nouvellement, la Fiduciaire Soresa SA a été chargée de la vérification des comptes du syndicat.

Il n'a pas été décidé de nouveaux investissements en 2017.

Voici quelques commentaires sur différents comptes de résultats :

La négociation d'un nouveau contrat a permis d'économiser CHF 2'730.40 pour les photocopies.

Une machine de nettoyage a dû être remplacée, d'où un dépassement de CHF 4'805.50.

Une économie de CHF 7'922.85 a été faite dans l'achat de matériel général et de moyens d'enseignement. L'abonnement internet a été adapté, d'où un dépassement de CHF 1'227.55.

La location d'un chalet en moins pour les excursions/camps de ski, contribue notablement à la réduction des coûts de CHF 11'326.30 par rapport au budget.

Dédommagement du canton/Traitement des enseignements : charges légèrement inférieures au budget de CHF 15'792.75.

Caisse de prévoyance : La conclusion d'un nouveau contrat réduit les charges de CHF 5'489.41.

Les coûts de réfection de la salle de biologie ont été légèrement inférieurs de CHF 8'156.07.

La répartition des charges se fait selon le règlement en vigueur du syndicat.

Finalement, le montant à charge des communes est inférieur de CHF 112'818.75 pour les frais d'exploitation, alors qu'il est supérieur de CHF 34'207.16 pour les traitements des enseignants. Globalement, le résultat 2017 est donc inférieur de CHF 78'611.59 par rapport au budget 2017.

Le bureau Soresa SA propose dans son rapport succinct du 18 mai 2018 d'approuver les comptes du Collège du district tels que présentés.

Compte du Syndicat des sapeurs-pompiers Plateau de Diesse

Les comptes 2017 présentent un excédent de charges de CHF 11'829.04, alors qu'une perte de CHF 44'371.45 était prévue. De nombreux comptes de charges sont inférieurs par rapport aux montants budgétés. Plusieurs interventions expliquent les autres frais.

Malgré des efforts d'économiser, les comptes des sapeurs-pompiers présentent pour la première fois un découvert au bilan. Les communes membres devront participer selon la clé de répartition à ce découvert au bilan. Pour Nods, la participation est de quelque CHF 750.00. Les différents comptes de résultat sont présentés.

Le bilan se présente comme suit :

A l'actif, nous trouvons le patrimoine financier (la caisse, le compte à la Poste et les débiteurs) avec quelque CHF 129'400.00 et le patrimoine administratif (les véhicules des sapeurs-pompiers) avec quelque CHF 190'000.00.

Au passif, se trouvent les engagements (créanciers, l'emprunt chez Postfinance, les provisions et les passifs transitoires) avec quelque CHF 321'800.00.

Avec la perte de l'année 2017 de CHF 11'829.04, la fortune comptable a été utilisée et un découvert au bilan de CHF 2'381.10 est à signaler.

Le bureau Soresa SA propose dans son rapport succinct du 18 mai 2018 d'approuver les comptes du Syndicat des sapeurs-pompiers tels que présentés et mentionne que le découvert doit être amorti dans un délai de 8 ans.

Vérification des comptes annuels

En qualité d'organe de vérification des comptes, la Fiduciaire Soresa SA, Bienne, a vérifié les 7 et 8 mai derniers les comptes annuels 2017, comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte des investissements et l'annexe de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Selon son appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31.12.2017 sont conformes à la loi. Dès lors, elle propose d'approuver les comptes annuels tels que présentés, avec un actif et passif de CHF 9'514'775.57 et un excédent de revenus du compte global de CHF 25'877.48, décidés par le Conseil communal lors de sa séance du 15 mai 2018.

Rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2017

La fiduciaire SORESA SA, en qualité d'autorité de surveillance en matière de protection des données, atteste, dans son rapport du 25 octobre 2017, sur la base des vérifications effectuées par sondages depuis leur dernier contrôle jusqu'à ce jour, l'observation des prescriptions légales en matière de protection des données.

Proposition

Le Conseil communal a pris connaissance de toutes les composantes du présent compte annuel lors de sa séance du 15 mai 2018. Il propose à l'assemblée communale:

- d'approuver les comptes communaux 2017 tels que présentés avec un excédent de revenus du compte global de CHF 25'877.48,
- d'approuver l'excédent de charges du compte général (compte global moins les résultats des financements spéciaux) de CHF 1'707.35,
- d'approuver le report du bénéfice 2017 de CHF 200'770.42 aux amortissements supplémentaires selon art. 84 et 85 de l'Ordonnance sur les communes Oco,
- d'accepter les résultats des financements spéciaux alimentation en eau potable, traitement des eaux usées et gestion des déchets,
- de prendre connaissance des crédits additionnels de CHF 647'104.30, dont CHF 423'803.22 de dépenses liées, et CHF 128'455.38 de la compétence du Conseil communal,
- d'accepter les crédits supplémentaires de CHF 94'845.70 de la compétence de l'assemblée communale,
- d'accepter les comptes annuels
 - de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse,
 - du Collège du district et
 - du Syndicat des Sapeurs-Pompiers Plateau.

Questions (les réponses sont indiquées en italllique)

Pourquoi le prix par élève pour le collège du district est bien plus élevé que pour la communauté scolaire du Plateau de Diesse.

La différence provient surtout des salaires des enseignants du collège du district qui sont plus élevés et d'une différence de structure entre les deux écoles.

c) Approbation des comptes de la communauté scolaire du Plateau de Diesse

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

d) Approbation des comptes du Collège du district

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

e) Approbation des comptes du Syndicat des sapeurs-pompiers

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

f) Approbation des comptes communaux

Les comptes sont approuvés à la majorité avec une abstention.

3. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 385'000.00 pour la réfection de l'école des Prés-de-Cortébert, part d'environ CHF 7'200.00 à la charge de Nods

a) Présentation

Christiane Botteron

La construction du bâtiment actuel date de 1982 et comprend 2 salles de classes pour un effectif de 20 élèves pour cette année.

Le projet de rénovation concerne les façades, l'isolation, la réfection du toit, le remplacement des fenêtres et des portes, la réfection des sols, des travaux de peinture intérieurs ainsi que la pose de panneaux solaires. Une subvention de CHF 7000.00 est prévue pour les panneaux solaires.

Le Syndicat englobe 8 communes. Selon la clé de répartition, la part de Nods s'élève à CHF 7200.00 soit 1,85 %.

Le Conseil communal recommande d'approuver le crédit de CHF 385'000.00.

Questions (les réponses sont indiquées *en itallliques*)
Faut-il voter pour CHF 385'000.00 ou CHF 7'200.00.

Chaque commune doit approuver le crédit total de CHF 385'000.00.
Ya-t-il des élèves de Nods?

Pas d'élève de Nods

b) Approbation

Le crédit est approuvé à la majorité à l'unanimité.

4. Création d'un nouveau poste de travail de « bûcheron-aide à la voirie » pour la voirie et la forêt, soit une charge annuelle d'environ CHF 75'000.00.

a) Présentation

Paul Stauffer

Le triage forestier Nods-La Neuveville occupait jusqu'à il y a peu entre 1 et 3 personnes. Le dernier employé du triage a reçu son congé pour le 30 juin 2018.

Pendant de nombreuses années, le service des travaux publics de Nods a occupé le personnel du triage forestier pour des travaux spécifiques tels que le déneigement, la réfection des chemins, grands nettoyages à l'école, remplacement du personnel de la voirie....

Suite à la dissolution de l'équipe forestière, notre commune doit trouver une autre solution pour pallier ce manque.

Il ressort des rapports de travail de 2013 à 2017, que l'équipe forestière a effectué en moyenne 588 h par année de travaux pour les travaux publics, soit environ 1/3 de poste. Si l'on prend seulement les rapports de 2017, c'est 852 h, soit quasiment ½ poste.

Au niveau de la charge financière, cela a représenté pour notre commune respectivement CHF 33'562.00 en moyenne pour 2013 à 2017 et CHF 47'684.00 uniquement pour 2017.

L'employé qui serait engagé, en plus des travaux à la voirie, effectuerait des travaux pour la forêt communale de Nods et également pour les forêts de la Bourgeoisie de La Neuveville. La Bourgeoisie de La Neuveville nous a garanti des travaux pour l'entretien des chemins, le martelage et les soins culturaux jusqu'à fin 2021 en tout cas. A titre indicatif, en 2017, l'équipe du triage a effectué 598 h de travaux pour la

Bourgeoisie de La Neuveville, soit 1/3 de poste.

L'important réseau des chemins vicinaux et forestiers exige un entretien régulier vu l'utilisation et les charges en constante évolution. Dans la mesure du possible, les travaux d'entretien sont suivis par le personnel de la voirie.

Avec l'engagement de ce nouvel employé, cela permettrait aussi au personnel des travaux publics de reprendre les heures supplémentaires accumulées durant le service hivernal.

L'engagement d'une personne supplémentaire représenterait pour notre commune une charge d'environ CHF 75'000.00. De quoi il faut déduire les travaux qui seraient effectués pour le compte de la Bourgeoisie de La Neuveville et qui lui seraient évidemment facturés. Si le travail venait à manquer, il y aurait aussi la possibilité de « louer » cet employé à une entreprise forestière par exemple.

Si l'assemblée communale donne son aval à la création de ce poste supplémentaire, le Conseil communal engagerait, dès la mi-juillet, le dernier employé du triage forestier, M. Jimmy Ravier. Nous avons en effet déjà pu voir M. Ravier au travail et il a donné entière satisfaction.

Le Conseil communal recommande d'approuver la création du nouveau poste de travail.

Questions:

Quel est le taux actuel d'occupation des employés de la voirie. 190%.

Le nouvel employé serait vraiment employé à 50% par la forêt ?

Oui et Denis Sunier qui à son CFC de forestier bûcheron pourra lui donner un coup de main.

Comment se fait-il que ce soit Jimmy Ravier qui sera engagé et pourquoi ne pas mettre ce poste au concours.

Jimmy Ravier connait très bien ce poste ains que les véhicules. Il est rappelé que le vote concerne uniquement la création du nouveau poste.

Willy Sunier:

Le maire souligne que le travail ne manque pas et la création d'un nouveau poste de travail permettrait à l'équipe de reprendre certaines tâches qui sont actuellement remises sous mandat et qui coûtent à la commune comme au contribuable. La commune gagnerait en autonomie.

b) Approbation

La création du nouveau poste est accepté à l'unanimité.

5. Communications du Conseil communal

Alain Favre

Alain Favre résume en quelques mots les charges liées aux permis de construire du point de vue de la commune et du requérant.

Un memento va être créé et sera en consutation sur le site Internet de la commune pour faciliter la demande des permis de construire.

Willy Sunier

Le maire souligne que le domaine des constructions est de plus en plus dominé par les organes directionnels tout comme les divers organes de protection. Le conseil communal fait son devoir, et dès que cela ne va plus, il se trouve entre le marteau et l'enclume. La commune est la police de construction et c'est à elle de contrôler que les charges des différents organes cantonaux soient respectées.

Willy Sunier fait part de son expérience lors de la transformation de sa maison. Entre les oppositions, les discussions, l'arrêt des travaux, il lui a fallu 4 ans au total avant de pouvoir emménager grâce aux entreprises qui ont mis les bouchées doubles.

Une séance sur la Revalorisation du Patrimoine bâti aura lieu le 19 juin avec la participation de la référente du Parc régional Chasseral, les membres du Conseil communal et de la Commission de l'urbanisme et des construction.

Les objectifs sont de créer un outil disponible pour les propriétaires intéressés avec un soutien technique pour les subventions.

6. Divers

Questions (les réponses sont indiquées *en itallliques*) Certains candélabres ne fonctionnent pas.

Il a été constaté qu'il y avait effectivement un problème. Le nécessaire va être fait.

Taxe des eaux pluviales

Un citoyen trouve inadmissible que la commune envoie un tout-ménage sans entête et sans signature. Il dit que le service des eaux fait du profit et que la commune n'a pas le droit de faire du profit. Si elle fixe une taxe, elle doit baisser une autre taxe. Il demande que l'introduction de cette taxe soit votée lors d'une prochaine séance de l'assemblée communale.

Le maire présente ses excuses concernant le tout-ménage, mais il ajoute que l'annonce était parue dans la FOD auparavant.

Les eaux pluviales des toits vont à la STEP et cela est facturé à la commune.

Le traitement des eaux usées est déficitaire depuis plusieurs années et le service soit s'autofinancer. Chaque financement spécial (eau, eau usée, déchets) doit être équilibré séparément. Cette ordonnance date de 2003, mais n'a jamais été facturée jusqu'à ce jour. Le Conseil communal ne fait qu'appliquer le règlement. Le Plateau de Diesse le fait aussi depuis guelques années.

A qui sera facturé la taxe. Aux propriétaires ou aux locataires ? *Aux propriétaires*.

Déchetterie verte

Est-ce que la déchetterie verte est provisoire? Ce n'est pas pratique avec un gros sac et même dangereux. Un projet de déchetterie est actuellement à l'étude.

La parole n'est plus demandée et la Présidente clôt la séance à 21 h45 en invitant l'assemblée à une verrée.

Au nom de l'assemblée communale de Nods

La présidente La secrétaire Danielle Favre Vogt Chantal Evard